

Avis de constitution

SOCIETE « STARDOM GROUPES »

Siège Abidjan cocody angré château non loin du
commissariat 40 ème arrondissement, lot 3334, ilot 289
BO 23, Lot 3334, Ilot 289 BO 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 23/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « STARDOM GROUPES »

Objet :

- La formation artistique (danse, chant, musique, théâtre, arts visuels)
- L'organisation d'ateliers, de spectacles et d'événements culturels
- L'accompagnement et le management des artistes
- La production et la promotion artistique
- La participation à des actions culturelles et sociales visant l'insertion et l'épanouissement des jeunes à travers l'art.
- Biens immobiliers
- Biens mobiliers
- Biens incorporels
- Biens meubles par anticipation
- Biens immeubles par destination
- E-commerce

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan cocody angré château non loin du commissariat 40 ème arrondissement, lot 3334, ilot 289 BO 23, Lot 3334, Ilot 289 BO 23

Dirigeant(s) M OLILI ELENGA HERVAL RUCHEDEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-02781 du 25/02/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14540/GTCA/RC/2026 du 25/02/2026

